

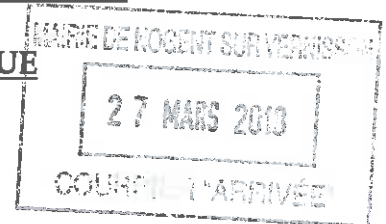


**C.C.A.S.**



## **BUDGET DU C.C.A.S. / COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

### **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**



#### **I/ Eléments de contexte**

La Commune de Nogent sur Vernisson compte 2 596 habitants (chiffres INSEE 2016), auxquels s'ajoutent 111 résidences secondaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune est membre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des anciennes communautés de communes de Châtillon-Coligny, de Bellegarde et de Lorris.

Le centre-bourg de la Commune est enserré entre la RD2007 à l'est et la voie de chemin de fer Paris-Nevers à l'ouest. Dans les années 70, a été créé le Domaine du Baugé, qui compte aujourd'hui environ 400 villas, au sud du centre-bourg.

La Commune de Nogent sur Vernisson possède un certain nombre d'équipements communaux à destination de sa population : un pôle sportif (gymnase, dojo, stade de football, courts de tennis et tennis couvert), des salles communales (maison des associations, château), une médiathèque communale avec salle d'exposition.

Deux écoles publiques sont présentes sur son territoire :

- une école maternelle, qui compte quatre classes depuis la rentrée 2017-2018, située rue de Varennes
- une école élémentaire, qui compte six classes depuis la rentrée scolaire 2016-2017, située rue de Montbouy, et qui a été rénovée pour la rentrée scolaire 2014-2015

Un restaurant scolaire, situé sur le site de l'école élémentaire, accueille les enfants des deux écoles. La Commune met en place également un service de garderie périscolaire à destination des enfants des deux écoles.

A l'est de la RD2007, le Domaine des Barres regroupe un certain nombre d'institutions : une annexe du LEGTA du Chesnoy, avec environ 170 étudiants, l'arboretum national des Barres, Irstea, l'IGN.

La pérennité du site, important pour la Commune et pour l'est du Département, fait actuellement l'objet d'une étude menée par la Région Centre Val de Loire.

#### **II/ Priorités du Budget primitif 2017 DU C.C.A.S.**

Le budget primitif 2017 a été construit en fonction des priorités suivantes :

- le maintien de la subvention versée au C.C.A.S. par le budget principal, à hauteur de 13 500 euros,
- l'adhésion au Fonds Unifié Logement (FUL), géré par le Département du Loiret,
- la poursuite des différentes actions sociales : aide au chauffage, secours d'urgence, repas des aînés, colis aux Nogentais résidant en maison de retraite, aide à l'installation de la télésurveillance, etc.,
- la mise en place en place d'une nouvelle action : les après-midis thé dansant pour les aînées, avec la création d'une régie de recettes.

### III/ Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

#### Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	CA 2016	CA 2017	Chapitres budgétaires	CA 2016	CA 2017
011- Charges de gestion	6 362.25 €	4 663.81 €	74- Dotations, subventions	13 500.00 €	13 500.00 €
65- Autres charges de gestion	4 225.27 €	6 510.28 €	75- Autres produits de gestion	20.00 €	180.00 €
			77- Produits exceptionnels	420.00 €	30.00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 587.52 €</b>	<b>11 174.09 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>13 940.00 €</b>	<b>13 710.00 €</b>
			<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 352.48 €</b>	<b>2 535.91 €</b>
			<b>Résultat de l'exercice avec N-1</b>	<b>8 752.10 €</b>	<b>11 288.01 €</b>

#### Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du CCAS sont stables, avec notamment le maintien de la subvention du budget principal, à hauteur de 13 500 euros, la création de régie de recettes pour les après-midis Thé dansant.

#### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont en légère augmentation, en raison de la prise en charge des frais d'obsèques d'un nogentais. Le CCAS a poursuivi ses actions : repas des aînés pour 3 995,85 euros, colis aux nogentais en maison de retraite pour 257,04 euros, bons alimentaires pour 437,75 euros, aide au chauffage pour 1 387 euros. La participation annuelle au FUL du département du Loiret, à hauteur de 1998,92 euros permet aux nogentais de bénéficier d'aides pour l'accès au logement, le paiement des factures d'eau ou d'électricité, etc.

#### Section d'Investissement

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement.

#### IV/ Niveaux d'Épargne Brute et d'Épargne Nette

	CA 2016	CA 2017
Excédent de fonctionnement reporté N-1	5 399.62 €	8 752.10 €
Recettes réelles de fonctionnement	13 940.00 €	13 710.00 €
Sous-total Recettes de fonctionnement	19 339.62 €	22 462.10 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 587.52 €	11 174.09 €
<b>Marge brute ou épargne de gestion</b>	<b>8 752.10 €</b>	<b>11 288.01 €</b>
Frais financier DF chapitre 66	0.00 €	0.00 €
<b>Épargne brute</b>	<b>8 752.10 €</b>	<b>11 288.01 €</b>
Capital de la dette DI chapitre 16	0.00 €	0.00 €
<b>Épargne nette</b>	<b>8 752.10 €</b>	<b>11 288.01 €</b>

L'épargne de gestion permet de dégager les marges de manœuvre de la Commune pour la gestion des services publics. L'épargne brute (épargne de gestion – intérêts des emprunts) doit permettre, d'une part le remboursement du capital de la dette, et d'autre part l'engagement d'investissements sur fonds propres. L'épargne nette (épargne brute – capital de la dette) correspond donc aux marges de manœuvres de la Commune en matière d'investissements.

## V/ Niveau d'endettement et capacité de désendettement

Le C.C.A.S. n'a pas contracté d'emprunt.

## VI/ Taux d'imposition

Pour rappel, les taux d'imposition communaux, dont les recettes sont perçues par le budget principal, étaient les suivants :

Taxes locales	Taux votés 2017	Taux moyens Loiret 2016
Taxe d'habitation	11.02	23.31
Taxe Foncière propriétés bâties	12.63	26.21
Taxe Foncière propriétés non bâties	27.84	45.32

## VII/ Principaux ratios

Informations financières / Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	4.30
Produits des impositions directes / population	0.00
Recettes réelles de fonctionnement / population	5.28
Dépenses d'équipement brut / population	0.00
DGF / population	0.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0.00 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	81.50 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

## VIII/ Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Le C.C.A.S. n'a pas d'effectif propre.

Pour rappel, les effectifs de la Commune sont les suivants :

### Emplois permanents au 31 décembre 2017

Grades	Catég	Emplois budgétaires en ETP			Effectifs pourvus en ETP		
		TC	TNC	Total	Titul	Non Titul	Total
<b>Filière administrative</b>		<b>3</b>	<b>0,8</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>	<b>0</b>	<b>3,6</b>
Attache	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur ppl 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0,8	1,8	1,6	0	1,6
<b>Filière technique</b>		<b>9</b>	<b>5,4</b>	<b>14,4</b>	<b>11,66</b>	<b>1,65</b>	<b>13,31</b>
Adjoint tech ppl 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint tech ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	6	5,4	11,4	8,66	1,65	10,31
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière sociale</b>		<b>2</b>	<b>0,51</b>	<b>2,51</b>	<b>2,51</b>	<b>0</b>	<b>2,51</b>
Atsem ppl 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	0,51	2,51	2,51	0	2,51
<b>Filière culturelle</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>	<b>0,74</b>	<b>1,74</b>	<b>1</b>	<b>0,34</b>	<b>1,34</b>
Animateur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	0	0,74	0,74	0	0,34	0,34
<b>Filière police</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Brigadier de PM	C	1	0	1	1	0	1
<b>Total général</b>		<b>18</b>	<b>7,45</b>	<b>25,45</b>	<b>20,77</b>	<b>1,94</b>	<b>22,76</b>

Agents non titulaires au 31 décembre 2017

<b>Sur emplois permanents</b>	<b>Catég</b>	<b>ETP</b>	<b>Observations</b>
Adjoint d'animation	C	0,34	
Adjoint d'animation	C	0.00	Non-renouvellement du contrat
Adjoint technique	C	0,85	
Adjoint technique	C	0,8	
<b>Sur emplois non permanents</b>	<b>Catég</b>	<b>ETP</b>	<b>Observations</b>
Adjoint technique	C	0,49	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	0,39	Besoins Service Enfance Jeunesse
Adjoint technique	C	1	Emploi d'avenir aux Services Techniques
Apprenti paysagiste	C	1	Contrat d'apprentissage aux Services Techniques